

## Formations obligatoires des représentants du Personnel (CSE, SSCT, HSAS)



### DES FORMATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE LA LOI

<p>Formation SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail) <u>(Article L.2315-18)</u> <b>Version en vigueur depuis le 31 mars 2022</b></p>	<p>Formation Economique du CSE <u>(Article L.2315-63)</u> <b>Version en vigueur depuis le 25 août 2021</b></p>
<p>Formation initiale : 5 jours Renouvellement : de 3 à 5 jours selon si CSE ou CSSCT, selon si plus ou moins de 300 salariés.</p>	<p>3 à 5 jours modulables</p>
<p>Publics concernés :</p>	
<p>Les représentants du personnel en charge des questions liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des salariés dans les entreprises du secteur privé.</p> <p><b>Formation prise en charge par l'employeur pour tous les membres élus du CSE et des CSSCT y compris les suppléants (quelle que soit la taille de l'entreprise)</b></p>	<p>Les membres élus du CSE des entreprises comptant au moins 50 salariés.</p> <p><b>Formation non prise en charge par l'employeur.</b></p> <p>Plusieurs possibilités négociables : soit l'employeur couvre le salaire le temps de la formation, soit un jour de RTT ou de congés est pris, soit le financement est pris en charge par le CSE.</p> <p>Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale prévu aux articles <u>L. 2145-5</u> et suivants.</p>
<p>Formation initiale (Aucun prérequis exigé)</p>	



### LE BUDGET DE LA FORMATION ET LE LIEU

<p>960 € par stagiaire (stages de trois jours) 21h Paiement sur facturation après l'action de formation.</p>	<p>Stage intra-entreprise à partir de 2 personnes (TPE) <b>SUR DEVIS</b></p> <p>Stage inter-entreprises à partir de 3 personnes</p>	<p><b>Formations Inter</b> 13001 Marseille : Cité des Associations, 93 la Canebière</p> <p>38300 Bourgoin-Jallieu : Espace Santé, bâtiment C Médipôle 30 Av. Alexandre Flemming</p>
--	---	---

## CIDUS

--	--	--



## DES FORMATIONS AUX CONTENUS SPÉCIFIQUES

Formation SSCT	Formation économique CSE
<p><b>Objectifs</b> Permettre aux représentants du personnel d’acquérir les compétences nécessaires à l’exercice de leur rôle en santé au travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Appréhender l’état des lieux de la santé au travail et des organisations ;</li> <li>&gt; Maîtriser le cadre juridique et ses évolutions en santé au travail et prévention ;</li> <li>&gt; Développer les aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et les capacités d’analyse des conditions de travail ;</li> <li>&gt; Initier aux méthodes et outils de la prévention des risques et de l’amélioration des conditions de travail (art. R 2315-9).</li> </ul>	<p><b>Objectifs</b> Permettre aux représentants du personnel d’acquérir les compétences nécessaires à l’exercice de leur mandat au sein d’une instance organisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Appréhender au mieux le rôle, la nature de leur mandat et les moyens de l’instance ;</li> <li>&gt; Maîtriser les règles juridiques qui régissent le fonctionnement du CSE (en matière économique, en matière de gestion des ASC et en matière de santé et sécurité au travail) ;</li> <li>&gt; Développer des aptitudes pour engager des actions au coeur des relations sociales de l’entreprise.</li> </ul>
<b>ATTESTATION DE STAGE</b>	<b>CULTURE D’ENTREPRISE</b>
La formation est validée par une attestation de stage.	Formations élaborées en fonction de la dominante socio-professionnelle de l’entreprise (branche), ainsi qu’en fonction de sa taille et de sa convention collective.
<b>LES RESPONSABLES DES FORMATIONS</b>	
Formation SSCT (photo médaillon et qualification)	Formation économique (photo médaillon et qualification)
Coordonnées téléphoniques et mail	
<p><b>Données administratives</b> Agrément</p> <p style="text-align: center;">N° de siret de CIDUS : 425 040 094 000 12 Code APE 9499Z Enregistré sous le numéro 93 13 18 10 213</p>	

## CIDUS